

1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Usages homologués	Cultures associées pour le produit	Maladies	Doses	Nombre d'applications	Décalavant récolte
Blé*Trt. Part. Aer.* Fusarioses	Blé, triticale, épeautre	Fusarioses à fusarium	1,25 L/ha	2 appl max/an	35 jours
Blé*Trt. Part. Aer.* Oidium(s)		Oidium(s)			
Blé*Trt. Part. Aer.* Septoriose(s)		Septoriose(s) (uniquement en applications préventives)			
Blé*Trt. Part. Aer.* Rouilles	Blé	Rouille brune	1,25 L/ha	2 appl max/an	35 jours
		Rouille jaune			
		Rouille noire			
	Triticale	Rouille brune			
	Epeautre	Rouille jaune			
Orge*Trt. Part. Aer.* Oidium(s)	Orge	Oidium(s)	1,25 L/ha	2 appl max/an	35 jours
Orge*Trt. Part. Aer.* Rouille(s)		Rouille brune / rouille naine			
		Rouille jaune			
Crucifères oléagineuses*Trt. Part. Aer.* Cylindrosporiose	Colza, navette. Autres crucifères oléagineuses (caméline, moutarde) non destinés à l'alimentation humaine ou animale	Cylindrosporiose	1,25 L/ha	2 appl max/an	63 jours
Crucifères oléagineuses*Trt. Part. Aer.* Lim. Croiss. Org. Aériens		Lim. Croiss. Org. Aériens			
Crucifères oléagineuses*Trt. Part. Aer.* Maladies fongiques des siliques		Alternarioses			
Crucifères oléagineuses*Trt. Part. Aer.* Sclérotiniose		Pseudocercosporiose			
Vigne*Trt. Part. Aer.* Black-rot	Vigne	Black-rot	0,4 L/ha	3 appl max/an	14 jours
Vigne*Trt. Part. Aer.* Oidium(s)		Oidium(s)	0,5 L/ha		
Vigne*Trt. Part. Aer.* Rougeot parasitaire		Rougeot parasitaire	0,5 L/ha		

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
NUFARM SAS préconise l'utilisation de **MAYANDRA®** uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

2 MODE D'ACTION

MAYANDRA® est un fongicide à base de tébuconazole (famille des triazoles), à action préventive et curative contre un grand nombre de champignons pathogènes. Il agit par inhibition de la biosynthèse des stérols.
Il est efficace contre plusieurs maladies des céréales: notamment fusarioses, rouilles (brune, jaune, naine), oidium.
Il est aussi actif contre l'oidium, le rougeot parasitaire et le black rot de la vigne et contre les maladies des crucifères oléagineuses, colza et l'ensemble des crucifères oléagineuses non destinées à l'alimentation animale ou humaine, pseudocercosporiose, cylindrosporiose, alternariose et sclérotiniose. Sur ces cultures, il agit également comme régulateur de croissance des tiges.
MAYANDRA® possède des propriétés systémiques: il pénètre rapidement dans les feuilles puis migre à l'intérieur des organes traités.

3 SELECTIVITE

Sur blé, l'application du produit peut dans certaines conditions engendrer des ponctuations sur le feuillage sans pour autant altérer le rendement. En cas de stress hydrique marqué et de fortes amplitudes thermiques, éviter de traiter les blés mal implantés et en situation de sols séchant.

4 CONDITIONS D'APPLICATION

Sur blés: application aux stades redressement – montaison et épiaison – floraison
Sur orges: application entre les 2^{ème} nœud et la sortie des barbes.
Sur crucifères oléagineuses: contre les maladies, application au stade reprise de la végétation jusqu'au 10 premières siliques bosselées. Pour la limitation des organes aériens, application lors des stades 4 à 8 feuilles et / ou entre le stade C2 (entre-nœuds visibles) à D2 (inflorescence dégagée).
Sur vigne: application du stade 7/8 feuilles à fermeture de la grappe. Cas des situations à drapeaux: application dès le stade 2/3 feuilles jusqu'à la fermeture de la grappe.

AMM : 2090117
Composition : 200 g/L de tébuconazole
Formulation : Emulsion aqueuse (EW)

5 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

6 PREPARATION DE LA BOUILLIE

Céréales et crucifères oléagineuses: volume d'eau de 150 à 400 L/ha

Vigne: volume d'eau à adapter selon le type de pulvérisation.

Bien agiter avant emploi. Verser directement la quantité requise de **MAYANDRA®** dans le réservoir en cours de remplissage, l'agitation étant en mouvement.

7 PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

8 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées. Stocker à une température comprise entre 0°C et 40°C.

9 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR		
	MÉLANGE/CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE			
		PULVERISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE BAS	PULVERISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR : PULVÉRISATION VERS LE HAUT				
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	À usage unique**	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables***
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m² + traitement déperlant*	EPI vestimentaire ET EPI partiel					EPI vestimentaire ET EPI partiel	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1							
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)							

*** travailleur : utiliser des gants réutilisables pour l'usage vigne.

** dans le cas d'un tracteur avec cabine et d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

*Ce vêtement préconisé peut être remplacé par tout autre EPI vestimentaire de niveau C1, évalué selon la norme ISO 27 065 : 2017/CEN/TC162.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

10 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.


11 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux

12 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.
Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.
Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.
Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

13 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

14 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

15 CLASSEMENT


ATTENTION
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H361d: Susceptible de nuire au fœtus.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P102: Tenir hors de portée des enfants.
P201: Se procurer les instructions d'utilisation.
P280 Porter un équipement de protection des yeux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.



Délai de réentrée: 48heures
SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
SPe3: Pour protéger les arthropodes non cibles autre que les abeilles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

EUH208: contient du propanoic acid 2-hydroxy-,2-ethylhexyl, (2S) et de la rosine. Peut produit une réaction allergique.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Février 2019. Annule et remplace toutes versions précédentes.

Nufarm s.a.s

28, boulevard Camélinat - 92230 Gennevilliers - FRANCE
Tél. 01 40 85 50 50 / Fax 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr


PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.